COMMUNE DE VENDHUILE (02420) PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 décembre 2023

Date de la convocation L'an deux mille vingt-trois, le 30 décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette

22/12/2023 commune régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses

Date d'affichage séances, sous la présidence de Monsieur Xavier PASSET, Maire.

22/12/2023

Nombre de membres Présents : Mr. Xavier PASSET, Mr. Franck FORTIN, Mme Dominique FURGEROT, En exercice : 15 Mr Laurent FOURNIER, Mme Bérénice CARPENTIER, Mr Domingos FERNANDES,

Présents: 13 Mr David LETEMPLE, Mme Marie MIELCAREK, Mr François GACH, Mr Thibaut FLEUREAU,

Pouvoirs :2 Mme Manal FAXELLE et Mr Pascal AUDIN.

Absents excusés: Mme Nathalie LEROY, Mr Hubert DEPREZ et Mr Eric FLAMANT

<u>Pouvoirs</u>: Mr H.DEPREZ donne pouvoir à Mr L.FOURNIER Mr E.FLAMANT donne pouvoir Mr F.FORTIN

Ordre du jour

*DELIBERATIONS:

- 1. Demande de subvention APV
- 2. Demande de subvention DETR
- 3. Demande de subvention Hauts de France
- 4. Acceptation don pour le camion
- 5. DM camion benne

Le Procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION APV:

Mr le Maire explique que la voirie chemin du Petit Priel aurait besoin d'être rénovée. Pour cela il propose de faire une demande de subvention auprès du département.

Mme FAXELLE intervient et demande que le chemin gravillonné qui mène chez elle soit revêtu de macadam. Mr Le Maire répond qu'il n'est pas dans les projets de la commune de rénover cette voirie. Mme FAXELLE prend à partie Mme FURGEROT, qui lui rétorque avoir constaté des portions de chaussées beaucoup plus dégradées au sein de la commune. Mr le Maire intervient pour signaler que le chemin qui mène chez Mme FAXELLE n'est utilisé exclusivement que par sa famille. Mr Fortin propose une procédure de désaliénation du chemin afin que Mme FAXELLE puisse en faire l'acquisition. Celle-ci refuse et demande un vote du conseil pour la réfection du dit chemin : vote pour Mme FAXELLE, votre contre : l'ensemble du Conseil.

Mr Le Maire demande à son conseil l'autorisation de solliciter le département pour une subvention concernant la rénovation de la voirie chemin du Petit Priel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide :

- *De solliciter Le département pour une subvention au titre de l'APV pour la rénovation de la voirie.
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DETR:

Mr Le Maire informe son Conseil que le dossier de vidéo protection est accordé par la préfecture, il propose donc de faire une demande de subvention auprès des service de l'Etat pour équiper de la commune en caméras de vidéo protection.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide :

- *De solliciter l'Etat pour une subvention au titre de la DETR pour la vidéoprotection.
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION HAUTS DE France

Mr Le Maire informe son Conseil que le dossier de vidéo protection est accordé par la préfecture, il propose donc de faire une demande de subvention auprès des service de La région pour équiper de la commune en caméras de vidéo protection.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide :

- *De solliciter la région pour une subvention au titre des Hauts de France pour la vidéoprotection.
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

OBJET: ACCEPTATION DON FAIT A LA COMMUNE

Mme Carpentier propose de faire un don à la commune. Mr le maire demande à son Conseil l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré accepte le don.

OBJET: DM CAMION BENNE

Mr le Maire explique qu'il convient de modifier la décision modificative 2023/4/18, le montant du remboursement de l'assurance étant inférieur à celui indiqué sur la délibération initiale.

Monsieur le Maire expose qu'il aurait lieu de faire une ouverture de crédits au chapitre 024 suite à la cession du camion benne. Il propose d'ouvrir les crédits pour un montant de 11 854.59€ au c/2182.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré accepte l'ouverture de crédits.

TOUR DE TABLE:

- Mme FURGEROT propose d'effectuer une communication sur le projet de rénovation de l'Église par le biais d'une réunion publique afin d'informer l'ensemble de la population sur le chiffrage des travaux. Une réunion sera organisé courant du 1^{er} trimestre.
- Vœux du maire le dimanche 21 janvier 2024.

La séance est close à 11h00